

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

en 3 étapes

1

À partir
du 5
octobre

J'active **mon compte électeur**
à partir du lien reçu à mon adresse pro,
ou en allant sur <https://bit.ly/portailEP26>
Je vérifie mes scrutins.

2

Entre le 10
octobre
et le 17
novembre

Sur mon **ENSAP**, je récupère mon **code de vote**.
Je l'archive dans mon
mémo électeur

Pour accéder à l'espace électeur :

Identifiant (mail pro)

Mot de passe (inventé en activant l'espace électeur)

Pour voter depuis l'espace électeur :

Code de vote (récupéré sur l'ENSAP)

3

Du 3 au 10
décembre
avant 17 h

Je vote
et je fais voter
pour le SNALC



MES 3
CLÉS
POUR
VOTER



Adresse mail pro @ac-academie.fr



Mot de passe inventé par l'électeur



Code de vote sur l'ENSAP

1. À partir du 5 octobre, j'active mon compte électeur : ça prend 3 minutes !

À mon **adresse professionnelle**, je reçois un mail contenant un lien à usage unique (OTL) qui me dirige vers le **Portail élections** pour activer mon compte électeur. Je peux aussi me rendre directement sur ce portail : <https://bit.ly/portailEP26>

Je choisis un **mot de passe** électeur : (12 caractères minimum, dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial) ; je le note pour ne pas l'oublier.

Je choisis une **question-défi** dans une liste déroulante (par exemple : Quel est mon sport préféré ?) et j'enregistre ma réponse. Cette étape facilitera plus tard la récupération d'un **code de vote** en cas de perte, d'oubli ou de non réception sur l'ENSAP.

Identifiant (mail pro) non reconnu ? Contactez-nous : <https://snalc.fr/ep-assistance/>

N'attendez pas le dernier moment : vérifiez dès le 5 octobre si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, avec tous vos scrutins. Prenez connaissance des données personnelles vous concernant et signalez la moindre anomalie. Une erreur ainsi décelée pourrait indiquer un dysfonctionnement avec d'éventuelles conséquences sur votre carrière.

2. Entre le 10 octobre et le 27 novembre, je récupère le code de vote sur mon ENSAP

Ce **code de vote** est mis à disposition dans un PDF appelé « carte électeur » sur l'ENSAP. Il est strictement confidentiel et personnel.

Les agents qui n'ont pas de compte ENSAP (AED en CDD...), et d'une manière générale tous les agents qui souhaitent renouveler leur code de vote (par exemple, si celui-ci a été compromis), pourront **récupérer un code de vote** par la fonction de « réassort » à partir de l'ouverture du vote le 3 décembre

La récupération d'un code de vote (réassort) est accessible de 2 façons :

- Par la question-défi (enregistrée lors de l'activation du compte électeur).
- Par France Connect.

3. Entre le 3 et le 10 décembre à 17 h, je vote pour le SNALC : ma voix est indispensable

- Depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet, mais aussi sur mon smartphone, ma tablette...
- À toute heure du jour ou de la nuit, mais avant le 10 décembre 2026 à 17 h (heure de Paris).
- Avec mes 3 éléments clés : **mail professionnel** + **mot de passe** + **code de vote**
- Je vote à tous les scrutins qui me sont proposés (3 ou 4 pour la plupart des électeurs) :
 - CSA ministériel
 - CSA de proximité
 - CAPN éventuellement
 - CAPA ou CAPD ou CCP...